Envoyé en préfecture le 19/03/2026
Reçu en préfecture le 19/03/2026
Publié le
ID : 035-200064483-20260309-2026_03_09_40-DE

CHÂTEAUGIRON
COMMUNE NOUVELLE DE CHÂTEAUGIRON, OSSÉ ET SAINT-AUBIN DU PAVAIL

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du 9 mars 2026

N° 2026/03/09/40

Nombre de conseillers en exercice : **33**
Nombre de présents **: 25**
Nombre de votants : **26**

Date de convocation :
24 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Yves RENAULT, maire de Châteaugiron.

Présents :	Yves RENAULT	Philippe LANGLOIS	Catherine TAUPIN
Denis GATEL	Laëtitia MIRALLES	Jean-Claude BELINE	Anne-Marie ECHELARD
Jean-Pierre PETERMANN	Tiphany LANGOUMOIS	Pascal GUISSET	Chantal LOUIS
Françoise GATEL	Christian NIEL	Chrystelle HERNANDEZ	Véronique BESNARD
Laurence SAVATTE	Hervé DIOT	Bruno VETTIER	Arnaud BOMPOIL
Ludovic LONCLE	Stéphanie DOUESSIN	Schirel LEMONNE	Arnaud RADDE
Nadine CHALVET	Laurent CHAUSSERAY		

Absents :	Bertrand TANGUILLE
Claudine DESMET	Séverine MAYEUX
Emeline HENON	Olivier BODIN
Vincent BOUTEMY	Marie AGEZ donne pouvoir à Claudine DESMET
Gilles SEILLIER donne pouvoir à Tiphany LANGOUMOIS	

Secrétaire de séance désignée : Madame Catherine TAUPIN

Objet : Subventions de fonctionnement aux associations - 2026

Rapporteur : Tiphany LANGOUMOIS

Comme chaque année, un dossier de demande de subventions municipales a été envoyé aux associations du territoire afin de recenser l'ensemble des besoins associatifs. Les dossiers 2026 ont été complétés par les associations demandeuses et réceptionnés par les services jusqu'au mois de novembre 2025.

67 demandes de subventions complètes ont été réceptionnées par la ville.

Seuls les dossiers complets ont été étudiés par les élus des commissions suivantes :

Commission	**Nombre de dossiers étudiés**
Culture, Patrimoine et Animations culturelles	11 dossiers
Sport et associations sportives	16 dossiers
Commerce Tourisme, Animation de la ville et Qualité de vie	10 dossiers
Enfance et Jeunesse	4 dossiers
Solidarité	23 dossiers
Transition écologique, Développement Durable et Agriculture	3 dossiers

Les commissions ont réaffirmé les principes de financement suivants :

- Associations à caractère culturel, patrimonial et touristique

Poursuite du soutien aux associations dont les objectifs sont la découverte et l'apprentissage des arts plastiques, de la musique, du théâtre, de la photographie et de la danse. Une attention particulière est portée sur les associations qui proposent des projets qui animent le territoire. Poursuite de l'appui au comité de jumelage. Maintien du forfait de 9.87€ par adhérent pour les demandes de subventions de fonctionnement.

Envoyé en préfecture le 19/03/2026
Reçu en préfecture le 19/03/2026
Publié le
ID : 035-200064483-20260309-2026_03_09_40-DE

- Associations à caractère sportif

Poursuite du soutien aux associations qui favorisent l'accès et l'éducation aux sports pour les jeunes. Appui aux associations hors territoire reconnues d'intérêts communautaires sur la base d'un forfait de 5€ par adhérent Castelgironnais. Poursuite du soutien à l'organisation des courses cyclistes et des évènements sportifs. Appui au fonctionnement des associations membres adhérentes de l'Union Sportive Castelgironnaise sur la base d'un forfait de 35€ par jeune de moins de 18 ans et de 0.50€ par adhérent.

- Associations à caractère commerçant, touristique et d'animation locale

Maintien du soutien aux associations participant à l'animation et au dynamisme du territoire. Les projets d'animation sont étudiés sans barème forfaitaire en fonction des éléments financiers et qualitatifs (pertinence du projet) présentés dans la demande de subvention. Prise en compte du nombre de manifestations portées à l'année et maintien de l'aide à l'emploi pour les associations ayant des salariés.

- Associations à caractère éducatif ou familial

Poursuite du soutien aux actions d'éducation envers l'enfance et la jeunesse. Application de cette aide sur la base d'un forfait de 35€ par adhérent mineur Castelgironnais. Appui aux associations d'assistantes maternelles avec le maintien du soutien à l'organisation sur la base d'un forfait de 17.55€ par adhérent Castelgironnais. Maintien de la participation aux frais de fonctionnement de l'accueil de loisirs d'Ossé sur la base d'un forfait de 17,5€ journalier par jeune. Poursuite de la subvention à l'Union Départementale CSF35 pour le soutien apporté au CSF d'Ossé.

- Associations à caractère social

Poursuite du soutien aux activités pour les personnes isolées et pour les clubs des ainés renforçant le lien social (animation, solidarité, prévention, santé). Appui aux associations d'envergure locales ou nationale reconnues d'utilité publique et ayant une antenne où des actions locales sur le territoire.

Appui aux associations portants des actions intergénérationnelles d'échange de savoirs-faires. Subventionnement des associations nationales sur la base d'un forfait individuel de 45 € pour les associations ayant formulé une demande auprès de la commune au cours de l'année et ayant une action territoriale.

- Associations à caractère environnemental

Soutien à l'association Collectif écocitoyen pour Châteaugiron, pour l'organisation d'une conférence contribuant à sensibiliser les habitants au développement durable.

Le tableau joint en annexe présente l'ensemble des propositions de subventions aux associations **(Annexe 1.40).** Le montant de ces aides est de 165 104 € de subvention de fonctionnement et 12 520 € de subvention de projet. Au total, pour l'année 2026, le projet de budget prévoit un montant total de subvention à verser de **177 624 .00** €.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2311-7,
Vu l'avis favorable de la commission Culture, Patrimoine et Animations culturelles du 5 février 2026,
Vu l'avis favorable des commissions Sport et associations sportives du 28 janvier 2026,
Vu l'avis favorable de la commission CTAQV du 27 janvier 2026
Vu l'avis favorable de la commission Enfance-jeunesse du 4 février 2026,
Vu l'avis favorable de la commission Solidarité du 20 janvier 2026,
Vu l'avis favorable de la commission Transition écologique, Développement Durable et Agriculture du 3 février 2026,
Vu l'avis favorable de la commission Finances du 18 février 2026,

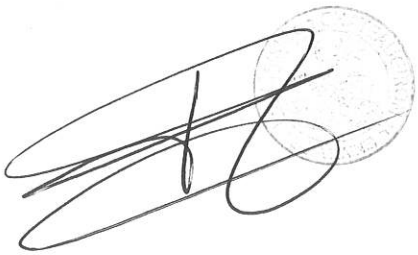
Envoyé en préfecture le 19/03/2026
Reçu en préfecture le 19/03/2026
Publié le
ID : 035-200064483-20260309-2026_03_09_40-DE

Séverine MAYEUX (Présidente de la Boucle du Pavail et Trésorière de la Malle du Pavail), Bertrand TANGUILLE (Trésorier de la Mie du Pavail), Emeline HENON (Trésorière de Pav'Art), Olivier BODIN (membre du bureau du Tennis de Table représentant de l'association envers USC G) quittent la salle et ne prennent pas part au vote au point n°40.
Le pouvoir de Claudine DESMET (Présidente de L'association Châteaugiron-Puszczykowo) n'est pas comptabilisé.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Approuve le montant des subventions attribuées à chaque association pour l'année 2026,**
- **Valide l'inscription ces subventions au budget primitif 2026.**

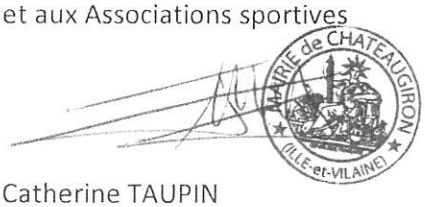
Pour Copie Conforme,
Le Maire,



Yves RENAULT

La secrétaire de séance,

L'Adjointe déléguée au Sport
et aux Associations sportives



Catherine TAUPIN

Catherine TAUPIN